

**COMPTE RENDU de la RÉUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 22 SEPTEMBRE 2021 - 20 h 30**

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-deux septembre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mmes NOGUES Catherine, JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : M. MANZANARES Pere à Mme CANDILLE Sylvaine, M. SANCHEZ Thierry à M. GARCIA Nicolas, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à M. HIGUERO Charles.

**Secrétaires de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

---

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 JUILLET 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 1<sup>er</sup> juillet 2021, il a signé un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la Société Anim'Passion Spectacles – SARL OPPAS de Perpignan en vue d'assurer le spectacle « l'Âme des Poètes » sur le marché d'Elne, les vendredis 2 et 16 juillet 2021, moyennant une rémunération fixée à 1.260,10 euros T.T.C.
- 2) Par décision du 19 juillet 2021, il a signé un avenant avec la S.A.R.L. L'EDEN de Corsavy en vue de la modification du contrat de location du 10 mai 2013, d'une parcelle sise au lieu-dit « Boucal du Tech » comme suit : à compter du 11 juin 2021, la gérante dudit bail est Madame CABANAT Sandrine de Corsavy, en remplacement de Monsieur MARCHI Tony, démissionnaire. Les autres termes du contrat demeurent inchangés.
- 3) Par décision du 22 juillet 2021, il a décidé de déléguer au nom de la Commune d'Elne l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dans le cadre de l'aliénation portant sur la parcelle cadastrée section AZ n° 232, située 3, place Terrus à ELNE et d'une contenance totale de 107 m<sup>2</sup>.
- 4) Par décision du 22 juillet 2021, il a abrogé la décision du 19 décembre 2013 modifiant l'acte institutif de la régie de recettes de Monuments Historiques et plus précisément la liste des produits encaissés par la régie.

L'acte instituant la régie de recettes des Monuments historiques est modifié en ce sens que :

« La régie de recettes des Monuments Historiques de la Ville d'Elne encaisse les produits suivants :

- Vente des tickets d'entrée au Cloître,
- Vente des tickets pour visite nocturne,
- Vente des « pass » 2 ou 3 sites, pour la visite du Cloître, du Musée Terrus et de la Maternité Suisse d'Elne,
- Vente d'objets divers ou livres en dépôt pour le compte de tiers,
- Location des tablettes numériques « Explor'Elne, sur les chemins de l'histoire ». »

- 5) Par décision du 23 août 2021, il a signé une convention de location avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE – ETS BAURES de Perpignan en vue de la mise à disposition d'emballage de gaz medium et d'une grande bouteille pour un montant total de 227 euros T.T.C. Cet accord est conclu pour une période ferme de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- 6) Par décision du 25 août 2021, il a signé un contrat avec Monsieur Rémy RIBEROLE d'Elne pour la location de l'emplacement de parking n° 4 sis à l'intérieur du parking souterrain de l'Hôtel de Ville pour une durée d'une semaine, à compter du 26 août 2021 puis pour une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans. Le loyer de la première période est fixé à 15 euros T.T.C. Le loyer mensuel est fixé à 50 euros T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.
- 7) Par décision du 31 août 2021, il a attribué les marchés d'acquisition de véhicules neufs pour les Services Techniques de la ville aux sociétés qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation ; comme suit :  
Lot n°1 : SAS SEGARP de Marmande (47200), achat d'un véhicule utilitaire moyennant 43.739,76 euros T.T.C.  
Lot n°5 : Perpignan Avenir Automobile SAS de Perpignan, achat d'un véhicule léger moyennant 17.387,76 euros T.T.C.  
Les lots n°2,3,4 et 6 ont été déclarés infructueux, les offres analysées étant inacceptables (hors de prix) ou inappropriées (ne correspondant pas au cahier des charges de la Commune).
- 8) Par décision du 1<sup>er</sup> septembre 2021, il a attribué le marché de fournitures de remplacement d'une chaudière à gaz à l'école primaire « Joseph Néo » à la Société Elne Chauffage Service d'Elne aux conditions suivantes :
- Prix global et forfaitaire des prestations : 36.615,55 euros H.T. soit 43.938,66 euros T.T.C.
  - Délai d'exécution : du 25 octobre 2021 au 5 novembre 2021 selon le calendrier prévisionnel fourni.
- 9) Par décision du 1<sup>er</sup> septembre 2021, il a signé un contrat de location longue durée avec la Société France Collectivité Invest de Saint Laurent du Var (06705), pour la location d'un véhicule 9 places, ainsi qu'un contrat de régie publicitaire avec la société « Infocom - France d'Aubagne aux conditions financières suivantes :
- La location de ce véhicule est consentie sans limitation de kilométrage pour un loyer de 490 euros H.T. Le loyer stipulé sera payé par le locataire par voie d'abandon à due concurrence des recettes publicitaires lui revenant au titre de la régie, en vertu d'une délégation permettant le paiement direct au profit de France Collectivité Invest. La Commune, en tant que locataire, sera dès lors déchargée du paiement des loyers, elle s'engage à assurer le véhicule dans son contrat de flotte automobile et à prendre en charge les frais d'entretien.
- Le présent engagement est conclu pour une période de quatre ans à compter de la date de livraison du véhicule.
- Au terme du contrat, le locataire a la possibilité d'acquérir le véhicule.
- 10) Par décision du 2 septembre 2021, il a attribué le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation et d'extension de la Tour des 4 Vents sur la Commune d'Elne au Groupement ALBA/BET BURILLO/ENR CONSEIL de Perpignan pour une rémunération de 9,5 % sur le montant des travaux estimés à 340.000 euros H.T. comprenant les missions ESQ, APS, APD, PRO,ACT, VISA, DET et AOR au sens de la mission OPC.
- 11) Par décision du 6 septembre 2021, il a signé un protocole transactionnel avec Madame CLANET Lucie de Corneilla-del-Vercol afin de la dédommager d'un montant de 112,39 euros T.T.C. en réparation des dommages subis sur sa voiture qui ont été causés par un nid de poule, Chemin de Charlemagne, dont l'entretien est dévolu à la Commune.
- 12) Par décision du 6 septembre 2021, il a signé un protocole transactionnel avec Madame HOUDOT Valérie de Latour-bas-Elne afin de la dédommager d'un montant de 161,90 euros T.T.C. en réparation des dommages subis sur sa voiture qui ont été causés par un nid de poule, traverse la Negada, dont l'entretien est dévolu à la Commune.
- 13) Par décision du 7 septembre 2021, il a signé un contrat d'engagement de salariés du spectacle avec « Select Aioli », de Sainte Marie la Mer en vue d'assurer une animation musicale du marché « Slow food », à l'Espace Sant Jordi, le 3 octobre 2021 entre 11 heures et 15 heures, moyennant une rémunération fixée à 240 euros net la prestation, charges sociales et droits d'auteurs en sus.

- 14) Par décision du 9 septembre 2021, il a signé un protocole transactionnel avec Madame GILLOT Catherine de Latour bas Elne afin de la dédommager d'un montant de 136,95 euros T.T.C. en réparation du dommage subi sur sa voiture qui a été causé par un nid de poule, chemin de Charlemagne, dont l'entretien est dévolu à la Commune.
- 15) Par décision du 9 septembre 2021, il a signé un contrat avec la société DEKRA de PERPIGNAN, pour la vérification périodique des installations électriques des sites communaux mentionnés ci-dessous dans les conditions financières suivantes :
- le centre technique municipal pour un montant de 280 € HT
  - la maison de projets, le centre municipal de santé, les salles ATT02 et ENS03 de l'ancien collège pour un montant unitaire par site de 160 € HT
  - la prise de travail des concierges de l'ancien collège pour un montant de 90 € HT
- soit un montant global de 1.010,00 euros H.T., soit 1.212,00 euros T.T.C.  
Ce contrat est signé pour une durée de 3 mois à compter de sa date d'émission.
- 16) Par décision du 13 septembre 2021, il a attribué le marché public en vue de l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse dite « épareuse » pour la Commune d'ELNE à la société NOREMAT de LUDRES (54714), aux conditions financières suivantes :
- Montant d'achat : 39.163,00 euros H.T., soit 46.995,60 euros T.T.C. (*modèle faucheuse-débroussailleuse à bras articulé et à déport avant télescopique MAGISTRA VISIOBRA M 63 T*)
  - Reprise de l'ancien matériel : 7.000,00 euros net (*modèle MAGISTRA VISIOBRA M63T, année 2011, sans groupe de broyage*).

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN  
CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN » ENTRE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS ET LES COMMUNES  
DE BANYULS SUR MER, PORT- VENDRES ET ELNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un chef de Projet « Petites Villes de Demain » entre la Communauté de Communes des Albères de la Côte Vermeille et de l'Illibéris et les Communes de Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres et Elne,
- **PRÉCISE** que les charges afférentes à cette mise à disposition seront réglées par la Commune pour la part lui incombant et qu'à ce titre, les crédits nécessaires au fonctionnement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

---

**DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE pour  
MESSIEURS Laurent BIBI et Nicolas JAMPY, GARDIENS de POLICE MUNICIPALE  
POUR LES FAITS DONT ILS ONT ÉTÉ VICTIMES LE 25 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCORDER** la protection fonctionnelle de la Commune à Messieurs Laurent BIBI et Nicolas JAMPY, Gardiens de Police Municipale, pour les faits dont ils ont été victimes le 25 juillet 2019 dans l'exercice de leurs fonctions.

**CONTRAT DE VILLE D'ELNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
À L'ASSOCIATION DES LOISIRS, DE LA DIVERSITÉ ET DU PARTAGE (A.L.D.P.)  
SUITE À L'OPÉRATION « QUARTIERS D'ÉTÉ 2021 »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

○ **D'ATTRIBUER** une subvention dans le cadre de l'opération « Quartiers d'été 2021 », d'un montant de 1.000 euros, à l'Association A.L.D.P., pour l'organisation de l'animation nommée « Les petits moments de partage de l'A.L.D.P. » sur le site de l'ancien collège d'Elne durant le mois d'août 2021.

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et acte utiles en la matière.

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

**RÉPARTITION INTERCOMMUNALE  
DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DEMANDÉE PAR LA COMMUNE D'ELNE  
À LA VILLE DE PERPIGNAN POUR L'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES D'ELNE  
D'ENFANTS DOMICILIÉS À PERPIGNAN**

**Année Scolaire 2021-2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant le montant des dépenses à prendre en compte pour la détermination des coûts par élève, en application des circulaires des 25 août 1989 et 15 février 2012, relatives à la répartition entre les Communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, il est proposé que le montant de la participation demandée par la Ville d'Elne soit fixé à :

- pour les écoles préélémentaires : 1.665 euros/élève
- pour les écoles élémentaires : 419 euros/élève

- **ADOpte** la proposition présentée.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles en la matière.

**ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ENT-ÉCOLE  
(Environnement Numérique de Travail - École)  
À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

○ **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune à l'ENT-école pour les cinq écoles primaires de la commune à compter de l'année scolaire 2021/2022, moyennant une contribution financière annuelle totale fixée à 250 euros,

○ **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école).

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget principal de l'exercice en cours.

**FIXATION du MONTANT de la REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC par les  
OUVRAGES des RÉSEAUX PUBLICS de TRANSPORT et de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ  
- Année 2021 -**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 40,29 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité, soit :  
 $(0,381 \times 9.217 \text{ h.} - 1.204) \times 1,4029 = 3.237,44 \text{ euros, arrondi à l'euro le plus proche : } 3.237 \text{ euros.}$

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2021.
- **DIT** que ce montant sera automatiquement revalorisé chaque année par application de l'index d'ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

**TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA COMMUNE D'ELNE  
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ELNE  
EMPRISE PUBLIQUE NON BÂTIE DE 1.440 M<sup>2</sup> ISSUE DE  
LA PARCELLE CADASTRÉE AO N° 586 SISE LIEU-DIT « LES TRILLES »,  
BANDE VERTE AU SUD DU CANAL DE LA FONT D'EN POMER ET  
AU NORD DE LA RUE DU PIC DU NÉOULOUS  
EN VUE DE PERMETTRE UN PROJET DE JARDINS PARTAGÉS,  
PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À VOCATION SOCIALE**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de céder au Centre Communal d'Action Sociale d'Elne, par transfert de Domaine Public entre collectivités, en application de l'article L. 3112-1 du C.G.P.P.P., une emprise de 1440 m<sup>2</sup> issue de la parcelle communale cadastrée AO n° 586.
- **PRÉCISE** que cette cession ne se fera pas à titre gratuit mais moyennant l'euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître CALDERON, notaire à ELNE, ainsi que tout document utile en la matière.
- **VOTE** : Pour : 24  
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉSAFFECTION  
D'UNE EMPRISE DE 6 331 M<sup>2</sup>, PARTIE DE PARCELLE CADASTRÉE AS n° 133,  
ISSUE DU SITE DE L'ANCIEN MARCHÉ DE GROS,  
CORRESPONDANT À L'ANCIEN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL  
ET SES ABORDS, SIS RUE CAMILLE CABANA  
EN VUE D'EN PERMETTRE LA CESSIION ULTÉRIEURE**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de lancer la procédure de désaffectation de l'emprise de 6.331 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AS n° 133 sise lieu-dit « Mort dels Ases », sur le site de l'ancien Marché de Gros et correspondant à l'ancien Centre Technique Municipal et ses abords sis, rue Camille Cabana.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en relation avec cette opération.
- **PRÉCISE** que le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer ultérieurement afin de constater la désaffectation effective et définitive et de lancer la procédure de déclassement.
- **VOTE** : Pour : 24  
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE EN VUE DE SIGNER  
UNE PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE AVEC LA SOCIÉTÉ NUMAA  
PORTANT SUR UNE EMPRISE DE 6331 m<sup>2</sup> À DÉTACHER DE LA PARCELLE  
AS n°133 SISE ANCIEN MARCHÉ DE GROS  
CORRESPONDANT À L'ANCIEN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET SES ABORDS  
EN VUE DE PERMETTRE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS COLLECTIFS EN  
RECONQUÊTE D'UNE FRICHE**

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une promesse synallagmatique de vente avec la société NUMAA, représentée par Monsieur Jean-Marc DASSE, concernant une emprise de 6.331 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AS n° 133, au prix de 1.415.000,00 euros afin de permettre la création d'un programme de logements collectifs répartis sur 3 bâtiments.
- **PRÉCISE** que le prix de vente sera non soumis à la T.V.A. sur marge puisque la Commune agit pour cette vente en dehors de toute démarche d'aménagement et de commercialisation.
- **PRÉCISE** que cette promesse sera notamment assortie des clauses suspensives sus mentionnées concernant l'approbation de la 9<sup>ème</sup> modification du P.L.U., la désaffectation et le déclassement du Domaine Public Communal, ainsi que des clauses liées à l'obtention du permis de construire, l'ensemble devant être purgé de tout recours et de tout retrait.
- **PRÉCISE** également que l'acte sera signé en l'étude de Maître Jean-Philippe CALDERON, notaire à ELNE,
- **RAPPELLE** qu'une délibération ultérieure interviendra afin d'autoriser la vente et, sous réserve du résultat de la procédure de modification n° 9 du P.L.U., ainsi que de la procédure de désaffectation et de déclassement de l'emprise objet du projet.
- **VOTE** : Pour : 24  
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

**ÉCHANGE DE TERRAINS À SUPERFICIES ÉGALES SANS SOULTE,  
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA S..C.I. CŒUR D'ELNE  
53 M<sup>2</sup> SITUÉS 20 ET AU DROIT DU 20, RUE D'ORAN  
DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ANCIEN COLLÈGE  
ET SUITE À UNE DEMANDE DES COPROPRIÉTAIRES  
D'EXTENSION POUR LEUR BESOIN DE STATIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** l'échange de terrains à superficie identique fixée à 53 m<sup>2</sup>, sans soulte, pour une valeur vénale de 5.300,00 euros, entre la Commune d'ELNE et la S.C.I. Cœur d'ELNE, à prendre de la parcelle cadastrée AV n° 203 d'une part et des parcelles cadastrées AV n° 190, 192, 193 et 204 d'autre part.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange.
- **DIT** que l'acte d'échange sera conclu en l'étude de Maître CALDERON, notaire à ELNE et que les frais seront à la charge exclusive de la SCI Cœur d'ELNE, demanderesse.

---

**SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE D'ELNE  
ET L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES  
(I.N.R.A.P.) CONCERNANT LE PRÊT GRATUIT DE DEUX EXPOSITIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la lettre d'accord telle que présentée, à intervenir entre la Commune d'Elne et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, représenté par Monsieur Pierre JOUVENCEL, Directeur interrégional de l'I.N.R.A.P. Midi-Méditerranée, relative au prêt des deux expositions intitulées « L'archéologie du bâti » et « Les experts de l'archéologie » qui sont exposées au Cloître d'Elne du 16 septembre 2021 au 8 novembre 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de la Commune de l'exercice 2021.

---

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT  
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION VISA POUR L'IMAGE-PERPIGNAN  
DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES D'OLIVIER JOBARD  
AU MUSÉE ÉTIENNE TERRUS D'ELNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de prêt à intervenir entre la Commune d'Elne et l'Association VISA POUR L'IMAGE-PERPIGNAN, en vue de l'exposition « Ethiopie, Exils et dérivés » du photographe Olivier JOBARD qui se tiendra au Musée Étienne TERRUS d'Elne, du 13 Novembre 2021 au 14 Décembre 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

---

**EXPOSITION VISA POUR L'IMAGE : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE  
DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PHOTOGRAPHE OLIVIER JOBARD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise en charge par la Commune des frais de déplacement (*transport, hébergement et repas*) de Monsieur Olivier JOBARD pour sa participation à la présentation de son exposition le 13 novembre 2021 au Musée TERRUS d'Elne.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de la Commune de l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION  
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE  
et l'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ILLIBÉRIENNE (G.V.I.)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Gymnastique Volontaire Illibérienne », de la salle de gymnastique de Sant Jordi sise 14, rue de Sèvres à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION  
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS entre la COMMUNE d'ELNE et  
l'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE et SPORTIVE ELNAVUI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit l'Association Socioculturelle et Sportive ELNAVUI d'Elne, d'un local sis 28, avenue Paul Reig, d'un local sis Rue du Tech (ancien lavoir), de la Salle Associative et de la Salle de Gymnastique sises à la Chapelle Sant Jordi, du Dojo et du Petit Gymnase du Complexe Sportif sis au 40, Avenue Paul Reig, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION  
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS entre la COMMUNE d'ELNE  
et l'ASSOCIATION « BIEN-ÊTRE 66 »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Bien-Être 66 », de la salle polyvalente de l'Espace Gavroche sis boulevard Voltaire et de la salle de gymnastique de Sant Jordi sise 14, Rue de Sèvres à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et de moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION  
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE  
et l'ASSOCIATION « TOP ZEN »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,



**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Top Zen », de la salle de gymnastique de Sant Jordi sise 14, rue de Sèvres à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

<b>SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE et l'ASSOCIATION TENNIS CLUB ILLIBERIEN</b>
--

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association Tennis Club Illibérien d'Elne, du Club House, des équipements de tennis extérieurs et du Grand Gymnase (en cas de mauvais temps) sis au Complexe Sportif « Castello d'Empuries » à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-deux septembre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Étaient présents** : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mmes NOGUES Catherine, JIMENEZ Christelle, MM CAYROL Guillem, CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : M. MANZANARES Pere à Mme CANDILLE Sylvaine, M. SANCHEZ Thierry à M. GARCIA Nicolas, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à M. HIGUERO Charles.

**Hors de la salle** : Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, PARRA Alicia.

**Secrétaires de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<b>SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET MOYENS HUMAINS ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES UTILISANT LES LOCAUX ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COMPLEXE SPORTIF CASTELLO D'EMPURIES</b>
--

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec chacun des cinq occupants ci-après, une convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour les locaux et installations sportives qui leur sont attribués dans le complexe sportif municipal « Castello d'Empuries » :

- Association Judo Club illibérien
- Association Karaté Do Illibérien
- Association Illibérienne Pentathlon Moderne
- Association Toreikan Catalan
- SESSAD Le trait d'union / IME La Mauresque

---

L'an **deux mille vingt un** et le **vingt-deux septembre**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mmes NOGUES Catherine, JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

**Absents ayant donné procuration** : M. MANZANARES Pere à Mme CANDILLE Sylvaine, M. SANCHEZ Thierry à M. GARCIA Nicolas, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à M. HIGUERO Charles.

**Secrétaires de séance** : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<b>SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE et L'ORGANISME de FORMATION « ÉCOLE des MÉTIERS du SPORT, de l'ANIMATION et du TOURISME » (E.M.S.A.T.)</b>
---

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Organisme de Formation E.M.S.A.T., du Grand Gymnase, du Petit Gymnase, du plateau extérieur et d'un conteneur accolé au Petit Gymnase et au Dojo, ainsi que le Petit Gymnase et le Dojo (*en cas de mauvais temps*) sis au Complexe Sportif « Castello d'Empuries », des stades annexes de Rugby et de Football et du Préfabriqué ENS 03 situé à l'ancien Collège de la Commune d'Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

<b>SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE et l'ASSOCIATION « PÉTANQUE ILLIBÉRIENNE »</b>
---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Pétanque Illibérienne », du Boulodrome Municipal et d'un local sis 16, rue du Marché à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION  
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE  
et l'ASSOCIATION « EVERYDANCE »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit l'Association EVERYDANCE d'Elne, de la salle BOLTE sise rue du Docteur BOLTE et du Petit Gymnase du Complexe Sportif sis 40, avenue Paul REIG à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION  
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE  
et l'ASSOCIATION « LES ROLLING TIAGS 66 »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Les Rolling Tiags 66 », de la salle des fêtes sise 14, boulevard Voltaire à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION  
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE  
et l'ASSOCIATION « TRADITIONS CATALANES »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Traditions Catalanes », de la Salle n° 1 et du bureau n° 3 de la Maison des Associations, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

---

**SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION  
de LOCAUX et MOYENS HUMAINS ENTRE la COMMUNE d'ELNE  
et l'ASSOCIATION ILLIBÉRIS HARMONIE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**- DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit l'Association Illibéris Harmonie, de la salle de répétition située au-dessus de la cantine scolaire sise rue des Albères, dans les conditions proposées.
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- 

<p style="text-align: center;"><b>SIGNATURE d'une CONVENTION ANNUELLE de MISE à DISPOSITION de LOCAUX et MOYENS HUMAINS entre la COMMUNE d'ELNE et la GENGARMERIE d'ELNE</b></p>
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition gratuite du grand gymnase et de la piste d'athlétisme du complexe sportif « Castello d'Empuries » au profit de la Gendarmerie d'Elne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, dans les conditions proposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.